

08

Programme
Gestion zéro phyto et
végétalisation des espaces
publics

Maîtrise d'ouvrage
Commune d'Aurignac

Reconnaisances et partenaires

- Charte Zéro phyto
(3 grenouilles) puis Charte
Engagé pour le végétal
(niveau 3), accompagné par
la FREDON Occitanie
- Label « Terre saine » délivré par
le ministère de la Transition
écologique et de la Cohésion
des territoires et l'Agence
française pour la biodiversité
- Premier prix des Villes et
villages fleuris de Haute-
Garonne, décerné par le Comité
départemental du tourisme

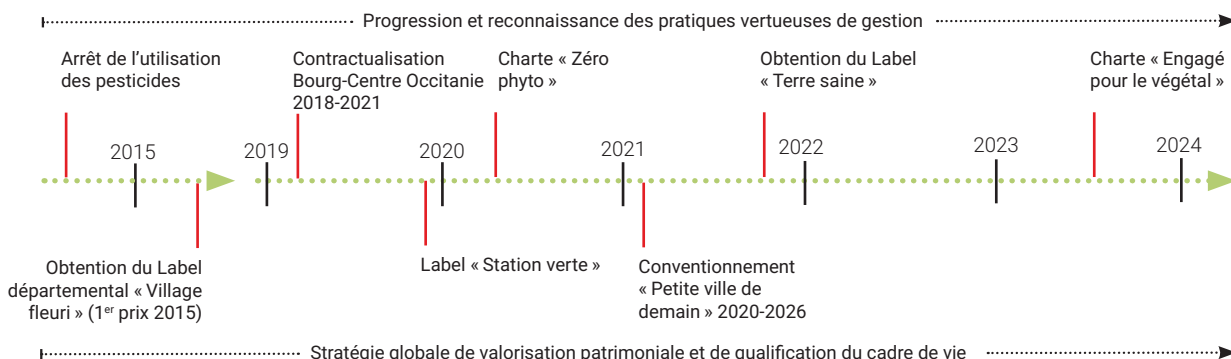
LA VÉGÉTALISATION COMME STRATÉGIE

AURIGNAC (31)

Bien avant la loi Labbé, la commune d'Aurignac s'est engagée pour la suppression des produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces publics. Le « *zéro phyto** » a été un moteur, au bénéfice de la santé des agents, de l'environnement et des habitants. En outre, l'intégration du végétal dans les aménagements est devenue une stratégie globale au service d'une valorisation patrimoniale et touristique ainsi que du renforcement de la cohésion sociale et de la convivialité. L'ensemble de la démarche vise par ailleurs des coûts d'investissement et d'entretien très mesurés. À moyens humains et financiers constants, la commune a en dix ans multiplié par dix les surfaces gérées.



Parcours de jardins thématiques dans le cœur médiéval : ici « Hortus Déliciarum » réalisé en 2024, où trouvent place des espèces comestibles, odorantes et flamboyantes : fruitiers palissés sur les murs et sous forme de clos, banquettes jardinées, grimpantes...





Enherbement naturel du cimetière ouvert sur le paysage agricole et boisé et ajout de quelques vivaces.



Maintien du talus par la végétation spontanée (acacias), enherbement et séparation arbustive pour sécuriser le cheminement doux vers l'école.

Le végétal comme solution

Plusieurs espaces du village présentaient des problématiques de sécurité ainsi qu'un entretien complexe et chronophage.

La stratégie de végétalisation cherche dans chaque situation à faire de la contrainte un atout : travailler avec l'herbe et le végétal et non plus lutter contre.

- Les allées du cimetière, dont le sable et les gravillons dévalaient la pente à chaque forte pluie, sont dès 2018 enherbées et simplement tondues (environ 10 x/an).
- Perché sur un éperon rocheux, l'entretien du Château comtal occasionnait au pied du rempart nord des opérations de désherbage fastidieuses. Il est maintenant « colonisé » par la végétation spontanée (coquelicots, chardons, monnaie du pape, etc.) valorisant le bâti patrimonial.
- L'important talus surplombant un mur de soutènement (récemment restauré) à proximité de la salle des fêtes ne constitue plus de danger pour les usagers, ni un site complexe d'entretien depuis sa végétalisation par des arbustes et vivaces (iris, coquelicots, calendula...)
- Le fleurissement qualifie et souligne des cheminements piétons (passage André-Bon, desserte des écoles, chemin de la fontaine vieille vers les équipements sportifs), favorisant les déplacements doux.



Passage André-Bon : installation de vivaces et arbustes avec paillage minéral en calcaire local.

Une approche sobre et économe

Sur chaque site, l'aménagement est pensé pour limiter les interventions d'entretien du végétal et les rendre les plus simples possibles : plantations arbustives en *port libre** pour limiter la taille, *paillage** végétal en BRF (Bois Raméal Fragmenté) produit sur place à partir des broyats de végétaux, pour limiter l'arrosage et le désherbage...

La réalisation en régie de certains aménagements privilégie des solutions peu coûteuses, répondant conjointement à plusieurs objectifs :

- La désimperméabilisation et végétalisation d'îlots routiers en chicane, sur la traversée du bourg passée à sens unique, a permis de qualifier l'espace public tout en apaisant le flux de véhicules et en intégrant la signalétique.
- L'enherbement de plusieurs trottoirs (environ 200 m linéaires) au revêtement existant dégradé, s'est avéré être une solution très économe induisant à la fois qualité, perméabilité et rafraîchissement !

Par ailleurs, des matériaux à faible impact carbone sont utilisés et créent une unité d'ambiances et de textures : calcaire issu de la carrière locale, clôtures en ganivelles de châtaignier, clayonnage pour la création de parterres et supports en bois imputrescible.



Pente rocheuse proche du château comtal, végétalisée par des sedums, des vivaces et une flore spontanée.



Tonte différenciée proche du cimetière avec un entretien régulier en bord de voie utilisé ponctuellement comme stationnement et maintien d'une prairie haute en fauche tardive.

Une gestion différenciée des espaces

Le plan de gestion différenciée repose sur les principes et objectifs suivants :

- Un fauchage tardif respectant les cycles de vie des espèces, favorise la *pollinisation**, offre refuge et nourriture à la faune et permet de préserver des espèces rares telles que les orchidées sauvages.
- Des désherbages manuels ponctuels, pour limiter l'utilisation d'outils consommateurs d'énergie et faisant fuir la petite faune.
- La mise en place de prairies fleuries et d'hôtels à insectes pour créer des habitats pour la faune sauvage (insectes, pollinisateurs, petits mammifères...)
- La récupération d'eau (captage d'une source, récupération d'eau pluviale...) et l'installation de goutte à goutte pour l'installation des végétaux les premières années, pour réduire au minimum la consommation d'eau de ville pour l'arrosage. L'objectif visé est le zéro arrosage au bout de 5 ans pour les arbres et arbustes.

Il s'agit de favoriser la biodiversité locale tout en optimisant le temps d'intervention des agents et les coûts d'entretien.

L'« Hortus monastique » est organisé comme un jardin des simples, mettant en avant la diversité et les vertus curatives de nombreuses plantes médicinales et plantes aromatiques.





Végétalisation par des grimpantes en pied de façades sur la traversée du village.



Appropriation de l'espace public par les riverains.



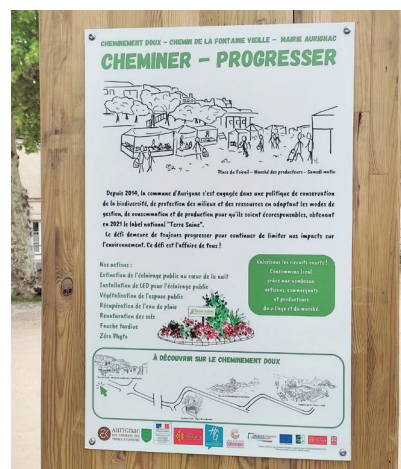
Placette fleurie et gérée par un collectif d'habitants.

Une dynamique qui essaime auprès des citoyens

Le changement dans les pratiques de gestion s'accompagne d'une communication ciblée à destination des habitants. Celle-ci permet une acceptation progressive des usagers.

La stratégie globale de végétalisation portée par la commune prend également corps au travers d'initiatives citoyennes : une gestion de l'espace public par les riverains qui investissent pieds de murs et pieds d'arbres, un permis de végétaliser encore informel (plantation de grimpantes en pied de façades).

Cette culture commune de la nature en ville se construit également au fil d'événements thématiques et d'une programmation culturelle qui font appel à la participation de la population : balades thématiques sur les plantes « sauvages dans ma ville », expositions participatives dans le cadre de la Fête de la nature, le concours annuel depuis 2017 des « jardins, balcons, cours et terrasses fleuris d'Aurignac », en mettant l'accent sur les démarches écoresponsables et environnementales.



Panneau d'information sur la stratégie de végétalisation et de cheminement doux.

LEVIERS

- + Une approche transversale et une démarche active sur la communication et l'implication des habitants
- + Une équipe d'agents communaux formés, force de proposition sur l'évolution des pratiques de gestion et sur la création d'aménagements paysagers en régie
- + Le cadre stimulant de démarches d'accompagnement technique au travers des chartes *Zéro phyto* ou *Engagé pour le végétal*, proposant une ligne de progression
- + Les partenariats techniques et financiers mobilisés dans le cadre de démarches globales de revitalisation telles que *Bourgs-Centres Occitanie* ou *Petites villes de demain*
- + La reconnaissance de Labels tels que *Terre saine* ou *Station verte* qui constituent un moteur d'amélioration continue

POINTS DE VIGILANCE

- Depuis peu/à systématiser : intégration dans les cahiers des charges de mission de maîtrise d'œuvre les objectifs qualitatifs (ex : espèces locales et résistantes, *paillage** végétal sans bâche plastique) pour garantir la qualité des prestations
- Frein : acceptation d'une partie des habitants nécessitant une permanente information et communication
- Veiller à la bonne visibilité des véhicules et des piétons sur les aménagements végétalisés en bord de voie
- Dégradation de certains espaces (accidentelle ou volontaire)
- Nécessité de tondre court les trottoirs enherbés pour le confort des passants